

Le permis de feu

Les travaux par point chaud : première cause des incendies

Formation : 3H30

Accompagnement spécifique FormaFrance :

Assistance technique gratuite tout au long de l'année. Notre Formateur ou Ingénieur formation reste à votre écoute et vous conseille via assistance@formafrance.fr

OBJECTIF

À la fin de la formation le stagiaire doit :

- Connaître la réglementation relative au permis de feu
- Les différents modes de propagation
- Identifier les risques occasionnés par des travaux par points chauds
- Savoir mettre en place les mesures de prévention et de protection nécessaires sur la zone de travaux
- Savoir établir le permis de feu et veiller à son application.

PROGRAMME

THÉORIE

- La réglementation des travaux par points chauds
- Les responsabilités de l'entreprise utilisatrice et l'entreprise intervenante
- Du point chaud à l'explosion, ou l'incendie
- Le permis de feu : pourquoi, quand et par qui
- Les différents modes de propagation

La procédure opérationnelle

Avant : la visite préventive - les dangers inhérents au matériel et outillage - les protections à mettre en place.

Pendant : la surveillance des travaux

Après : Actions particulières de fin de travaux, rondes de surveillance, le document « permis de feu » Les responsabilités.

PRATIQUE

Mise en application lors d'un scénario de travaux par points chaud simulé exécuté dans une zone de travail de l'établissement

Rédaction du permis, mise en place de toute la procédure opérationnelle

OUTILS PÉDAGOGIQUES :

- Vidéo projecteur,
- films et logiciels INRS, CNPP,

- permis de feu vierges.

INFORMATIONS PRATIQUES

Évaluation : Au cours de la formation, les stagiaires sont évalués sur site en élaborant un permis de feu sur une situation de travaux fictive. (Mise en place de la prévention et rédaction du permis de feu).

Validation : Attestation de formation

Encadrement de la formation : formateur Diplômé INSSI, SSIAP 3, Formateur Sauveteur Secouriste du Travail, animateur prévention, formateur certifié ISM ATEX Ineris. 10 ans d'expérience en audit, Conseil et formation.

Public : Chargés de sécurité, référents prévention, agents de maîtrise, encadrement, toute personne signataire du permis de feu.